



AVIS PUBLIC

AVIS est par la présente donné, par le soussigné, à tous les citoyens des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, que lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges tenue le 22 février 2023, le Règlement intitulé « **Règlement numéro 188-6 modifiant les Règlements de déclaration de compétence de la gestion des matières résiduelles numéro 188, 188-1, 188-2, 188-3, 188-4 et 188-5 concernant la collecte et le transport des matières organiques pour 6 municipalités** » a été adopté et est entré en vigueur le 2 mars 2023.

Il peut en être pris connaissance aux bureaux de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion, ainsi que sur le site web de la MRC.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 2^e jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-trois (2023).

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et
greffier-trésorier